



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Compte administratif 2016 - Budget annexe du Gesta**

DE20170522_4	Conseil municipal du 22 mai 2017
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le <b>24 MAI 2017</b> Affichée le 24 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 11 mai 2017

**Membres présents :**

M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

**Etait absent(e) :**

M. BONNEFONT

**Ont donné procuration :**

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme FAVE à Mme DE MAILLARD
- Mme ARLOT à M. POUSSET
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. ACHARKI à Mme LAÏRI
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle CHAUVET

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(la) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Cyrille DEVENDEVILLE  
Directeur Général Adjoint

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Compte administratif 2016 - Budget annexe du Gesta

Finances / Budget  
id : 1790

Conseil municipal  
22 mai 2017

4

Rapporteur : Vincent YOU

Le compte administratif du budget annexe du GESTA 2016 soumis à votre approbation fait apparaître un résultat cumulé de 1 153 131,09 euros. Il s'établit comme suit :

- déficit de la section d'exploitation, y compris résultats antérieurs : 2 072,52 euros ;
- excédent de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 1 155 203,61 euros ;
- restes à réaliser en dépenses : 411 536,80 euros ;
- restes à réaliser en recettes : 54 164 euros.

#### Section d'exploitation

#### Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général	677 044,86	602 451,93
012	Charges de personnel	791 300	785 688,86
65	Autres charges de gestion courante	5 000	3 173,91
67	Charges exceptionnelles	3 800,00	1 557,65
022	Dépenses imprévues	3 000	0
042	Opérations ordre transfert entre sections	380 000	344 705,93
<b>Total</b>		<b>1 860 144,86</b>	<b>1 737 578,28</b>

#### Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuations de charges	2 000	6 257,59
70	Produits services, domaine	1 395 200	1 303 739,32
77	Produits exceptionnels	495 900	458 730,92
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	93 000	92 733,07
<b>Total</b>		<b>1 986 100</b>	<b>1 861 460,90</b>

## Section d'investissement

### Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé	Reste à réaliser
20	Immobilisation incorporelles	16 881,50	8 235,50	0
21	Immobilisations corporelles	150 125	5 724,89	39 263,51
23	Immobilisations en cours	555 411,51	31 833,71	372 273,29
16	Emprunts	2 000	1 211,58	0,00
020	Dépenses imprévues	37 000	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	93 000	92 733,07	0,00
<b>Total</b>		<b>854 418,01</b>	<b>139 738,75</b>	<b>411 536,80</b>

### Recettes

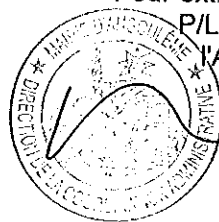
Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé	Reste à réaliser
13	Subventions d'investissement	54 164,00	0,00	54 164,00
165	Emprunts	2 000	2 148,84	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	380 000	344 705,93	0,00
<b>Total</b>		<b>436 164</b>	<b>346 854,77</b>	<b>54 164</b>

Un rapport détaillé du compte administratif est joint à la présente délibération.  
Mme Stéphanie GARCIA est élue Présidente pour l'examen du compte administratif du budget annexe du GESTA 2016 et le Maire s'est retiré au moment du vote.

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe du Gesta  
Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
22 mai 2017

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
Stéphanie GARCIA  
Adjointe déléguée  
Vie scolaire et périscolaire  
Enfance et Jeunesse

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux Intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.